



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Ammonium persulfate

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du Produit Ammonium Persulfate

Code Produit EU0009

Société EUROMEDEX
24, rue des Tuileries BP 684
67460 SOUFFELWEYERSHEIM
Tél : 03 88 18 07 22 Fax : 03 88 18 07 25
e.mail : research@euromedex.com Internet : www.euromedex.com

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement de la substance ou du mélange

Selon le règlement (EC) 1272/2008

Ox. Sol. 3 Matières solides comburantes (Catégorie 3) – H272

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë (Catégorie 4) – H302

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée (Catégorie 2) – H315

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire (Catégorie 2) – H319

Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée (Catégorie 1) – H317

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3) – H335

Resp. Sens. 1 Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1) – H334

Contenu d'étiquette

Pictogramme



Danger

Mention d'avertissement

Rapport(s) de risque

H272

Peut aggraver un incendie ; comburant.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H315

Provoque une irritation cutanée

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Mesure(s) de prévention

P220

Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/ vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P342 + P311

En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Ammonium persulfate

Autres dangers - aucun(e)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom : Ammonium Persulfate

Synonymes : AP ; Ammonium peroxodisulfate ; APS ; PER ; Ammonium peroxydisulfate

Formule : H₈N₂O₈S₂

Poids Moléculaire : 228,2 g/mol

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Classification	Concentration
7727-54-0	231-786-5	016-060-00-6	Ox. Sol. 3 ; Acute Tox. 4 ; Skin Irrit. 2 ; Eye Irrit. 2 ; Skin Sens. 1 ; STOT SE 3 ; Resp. Sens. 1 H272, H302, H315, H317, H319, H334, H335	<=100 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin..

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Dangers spécifiques dus au produit chimique

L'explosion d'un récipient risque de se produire pendant un incendie.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres informations

Peut agraver un incendie; comburant.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière.

Éviter l'inhalation de la poussière.

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Précautions pour la protection de l'environnement



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Ammonium persulfate

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précaution pour garantir la sécurité de la manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter la formation de poussières et d'aérosols.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Conditions de stockage sûres

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Sensible à l'humidité.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux

Protection faciale et lunettes de sécurité.

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : Solide, Poudre

Couleur : Blanc

Odeur : donnée non disponible

Données de sécurité

pH : 1,0 - 2 à 228 g/l à 25 °C

Point de fusion : donnée non disponible

Point d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : non applicable



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Ammonium persulfate

Température d'inflammation : donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible
Densité : 1,980 g/cm³
Densité de vapeur relative : 7,88
Hydro solubilité : 228 g/l à 20 °C - complètement soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Donnée non disponible

Stabilité chimique

Peut se décomposer au contact de l'humidité ou de l'eau.

Stable dans les conditions recommandées de stockage (température ambiante).

Conditions à éviter

Donnée non disponible

Matières à éviter

Agents réducteurs forts, Matières organiques, Poudres métalliques.

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - rat - 689 mg/kg

DL50 Dermale - rat - 2.000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Peau - lapin - Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - lapin - Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation du système respiratoire ou de la peau

Peut provoquer des réactions allergiques respiratoires et cutanées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes (voies respiratoires).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation Peut être nocif par inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Peau Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Ammonium persulfate

Yeux Provoque une irritation des yeux.

Signes et Symptômes d'une Exposition

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Information supplémentaire

RTECS: SE0350000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50 - *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel) - 76 mg/l - 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 - *Daphnia magna* - 120 mg/l - 48 h

Persistante et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Autres effets nocifs

Donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Se conformer aux réglementations fédérales de l'état et locales sur l'environnement.

Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU

ADR/RID: 1444 IMDG: 1444 IATA: 1444

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: PERSULFATE D'AMMONIUM

IMDG: AMMONIUM PERSULPHATE

IATA: Ammonium persulphate

Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 5.1 IMDG: 5.1 IATA: 5.1

Groupe d'emballage

ADR/RID: III IMDG: III IATA: III

Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 26 juillet 2021
Date d'impression 26 juillet 2021

Ammonium persulfate

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008

Législation nationale

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

4440: Solides comburants catégorie 1, 2 ou 3.

Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H272 Peut aggraver un incendie ; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Ox. Sol. Matières solides comburantes

Resp. Sens. Sensibilisation respiratoire

Skin Irrit. Irritation cutanée

Acute Tox. Toxicité aiguë

Eye Irrit. Irritation oculaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Euromedex ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.